

# Bachelier en management de la logistique

<b>HELHa La Louvière</b> Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE		
Tél : +32 (0) 64 23 76 23	Fax : +32 (0) 64 23 76 33	Mail : <a href="mailto:eco.lalouviere@helha.be">eco.lalouviere@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Logistique et Supply Chain I			
Ancien Code	ECLG1B03LOG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOLG1030		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Pauline CLAEYS</b> ( <a href="mailto:pauline.claeys@helha.be">pauline.claeys@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette Unité d'Enseignement permet d'introduire une série de notions et de méthodes propres à la logistique et à la supply chain. Elle met l'accent sur des grands domaines purement spécifiques à la formation. Elle sera suivie, complétée et approfondie par l'Unité d'Enseignement Logistique et Supply Chain II et Logistique et Supply Chain III. Plus spécifiquement, cette activité d'apprentissage est une première introduction transversale à la logistique pour des étudiants qui se destinent à un métier dans ce domaine. Elle abordera les outils, les concepts de base, les méthodes représentatives et les principaux enjeux de la logistique aujourd'hui.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**
  - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
  - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
  - 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**
  - 3.4 Optimiser les opérations logistiques
  - 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.1 Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise
  - 4.2 Mettre en place et interpréter les tableaux de bord et indicateurs de performance en matière de logistique
  - 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.2 Gérer les ressources humaines, matérielles et financières dans l'espace et le temps

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

- maîtriser et expliquer des notions de base liées à la logistique,
- identifier les enjeux liés à la logistique d'aujourd'hui, en les illustrant à l'aide d'exemples pratiques de méthodes et de concepts présentés dans le cadre du cours,
- réaliser les analyses qualitatives ou quantitatives permettant de résoudre des cas pratiques,
- Résumer leurs idées de manière claire, fournir des arguments pour chaque choix, et les communiquer de manière efficace, en respectant le temps imparti.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B03LOGA Introduction à la logistique et à la Supply Chain

48 h / 4 C

### Contenu

Les points de matières suivant seront détaillés :

- Origines de la logistique,
- Définir la chaîne logistique (Point de découplage, pre ou postponement, différenciation retardée et typologies de production : MTO, MTS, ETO, etc.),
- Achat
- Approvisionnement
- Production
- Vendre
- Transporter
- Gestion d'entrepôt
- Logistique inverse
- ...

### Démarches d'apprentissage

- Exposés de l'enseignant,
- Jeu de familiarisation aux concepts logistiques,
- Cas pratiques,
- Visites d'experts,
- Lectures d'articles, visionnage de vidéos,
- ...

### Dispositifs d'aide à la réussite

- Décisions communes des deadlines,
- Cas concrets (jeu de familiarisation, cas pratiques)
- Présentation claire des acquis d'apprentissages et des modalités d'évaluation au cours 1
- Séances de questions / réponses bienvenues,
- Coaching pendant les travaux de groupes avec feedback
- Climat de confiance
- ...

### Sources et références

Ouvrages de références tels que :

Sohier, J. & Sohier, D. (2013). *Logistique (7ème édition)*. Vuibert, Collection Entreprises.

Le Moigne, R. (2017). *Supply Chain Management*. 2e ed. Edition Dunod.

Berbain, S. & Vallin, P. (2021). *Supply Chain*. Edition Ellipses.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Exposé de l'enseignant,
- Cas pratiques,
- Documents et références sur la plate-forme d'e-learning,
- Énoncés d'exercices.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs, ou autres supports, vademecum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

**Au Q1 : L'évaluation de l'activités d'apprentissage** se fera sur base d'un travail continu pour 10%, d'un rapport écrit pour 10%, et d'un examen écrit à livre fermé pour 80%

Au Q3 : examen écrit à livre fermé pour 100%

Les modalités opérationnelles seront postées sur Connected au regard de l'AA.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Ev + Rap	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Ev = Évaluation continue, Rap = Rapport(s), Exe = Examen écrit

### Dispositions complémentaires

#### Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).